



# PROE

Programme régional océanien  
de l'environnement

PO Box 240, Apia, Samoa

E: [sprep@sprep.org](mailto:sprep@sprep.org)

T: +685 21929

F: +685 20231

W: [www.sprep.org](http://www.sprep.org)



*L'environnement océanien, garant de nos modes de subsistance et de notre patrimoine naturel, en harmonie avec nos cultures.*

---

## **INFORMATIONS DESTINÉES AUX CANDIDATS CONSEILLER(E) EN PRÉPARATION FINANCIÈRE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE**

## **SOMMAIRE**

A. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE PROE

B. DESCRIPTION DU POSTE

C. RÉMUNÉRATION GLOBALE ET CONDITIONS D'EMPLOI

D. RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

## A. Informations générales sur le PROE

Le PROE est l'organisation régionale fondée par les gouvernements et les administrations du Pacifique, chargée de protéger et de gérer l'environnement et les ressources naturelles de la région. Son siège se trouve à Apia, au Samoa. Il compte quelque 100 employés. Le PROE dispose également d'un bureau aux Fidji, lequel compte quatre employés, et des fonctionnaires du PROE sont en poste dans les États fédérés de Micronésie, la République des îles Marshall, les îles Salomon et au Vanuatu. Le PROE dispose d'un budget annuel de 33 millions USD pour l'année 2019.

La création du PROE témoigne clairement à la communauté internationale de l'engagement profond des gouvernements et administrations insulaires du Pacifique en faveur d'une meilleure gestion de l'environnement dans le cadre du développement durable.

Les orientations stratégiques du PROE sont clairement définies dans son Plan stratégique 2017-2026. Le Plan définit le mandat, la vision et les programmes de l'organisation et insiste sur l'importance de fournir efficacement des services aux États et territoires membres du PROE.

### Mandat

Le PROE a pour **mandat** de promouvoir la coopération dans la région Pacifique et de contribuer à la protection et à l'amélioration de son environnement ainsi qu'à la pérennisation de son développement pour les générations actuelles et futures.

### Vision

Le PROE est régi par sa **vision de l'avenir** : « L'environnement océanien, garant de nos modes de subsistance et de notre patrimoine naturel, en harmonie avec nos cultures. »

### Membres

Le PROE compte 26 Membres, dont 21 pays et territoires insulaires océaniques (États fédérés de Micronésie, Fidji, Guam, Îles Cook, Îles Mariannes du Nord, Îles Marshall, Îles Salomon, Kiribati, Nauru, Nioué, Nouvelle-Calédonie, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Polynésie française, Samoa américaines, Samoa, Tokélaou, Tonga, Tuvalu, Vanuatu et Wallis-et-Futuna) et cinq pays (Australie, États-Unis d'Amérique, France, Nouvelle-Zélande et Royaume-Uni) ayant des intérêts directs dans la région.

### Quatre objectifs régionaux dédiés à la résilience et au renforcement de communautés durables dans le Pacifique :

- **Objectif régional 1** : Les communautés océaniques bénéficient d'une résilience au changement climatique renforcée
- **Objectif régional 2** : Les communautés océaniques bénéficient d'écosystèmes insulaires et océaniques sains et résilients
- **Objectif régional 3** : Les communautés océaniques bénéficient d'une gestion améliorée des déchets et de la lutte contre la pollution.
- **Objectif régional 4** : Les communautés océaniques et leur environnement bénéficient des engagements pris en faveur des bonnes pratiques de gouvernance environnementale et de leur application.

### Ces objectifs définissent les priorités et les domaines d'action du PROE :

1. Résilience au changement climatique
2. Protection de l'écosystème et de la biodiversité
3. Gestion des déchets et lutte contre la pollution

#### 4. Gouvernance environnementale

Le PROE aborde les défis environnementaux auxquels est confronté le Pacifique en se fondant sur quatre **valeurs** simples.

Ces valeurs se retrouvent dans tous les aspects de notre travail.

- Nous valorisons l'**environnement**.
- Nous valorisons nos **communautés**.
- Nous valorisons la **prestation de services** ciblés et de haute qualité.
- Nous valorisons l'**intégrité**.

Le Secrétariat du PROE poursuit le renforcement et l'ajustement de ses capacités institutionnelles, de ses compétences et de ses systèmes afin de mieux soutenir ses Membres en leur offrant ainsi qu'à leurs partenaires des services plus intégrés, plus réactifs et plus rentables, tout en améliorant la coordination des efforts régionaux.

**Objectif organisationnel 1 :** Le PROE dispose de systèmes d'information, de connaissances et de communications qui fournissent les bonnes données aux bonnes personnes au bon moment et influencent positivement les changements organisationnels, comportementaux et environnementaux.

**Objectif organisationnel 2 :** Le PROE dispose de processus multidisciplinaires pour l'exécution et le support des programmes.

Les Membres élaborent des stratégies et des politiques nationales et régionales.

**Objectif organisationnel 3 :** Le PROE bénéficie d'une base de financement fiable et pérenne permettant d'obtenir des résultats dans le domaine environnemental dans l'intérêt de la région des îles du Pacifique, et gère ses programmes et son fonctionnement de manière à respecter le budget convenu.

**Objectif organisationnel 4 :** Le PROE joue un rôle de premier plan et s'implique dans des partenariats et des projets collaboratifs fructueux.

**Objectif organisationnel 5 :** Le PROE peut compter sur un groupe de personnes dotées des dispositions, des connaissances et des compétences qui lui permettront de concrétiser sa vision régionale commune.

#### **FINANCEMENT DES MESURES CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LE PACIFIQUE**

Le Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement (PROE) a été accrédité en tant qu'entité régionale de mise en œuvre (RIE) au titre du Fonds d'adaptation au Protocole de Kyoto (FA) en novembre 2013 et accrédité en tant que RIE auprès du Fonds vert pour le climat (FVC) en mars 2015.

Le FA et le FVC offrent aux pays la possibilité d'accéder directement au financement par l'intermédiaire d'une entité nationale d'exécution (NIE), d'une RIE ou d'une entité multilatérale d'exécution (MIE) qui respecte les normes fiduciaires internationales établies par leurs conseils d'administration. L'entité chargée de la mise en œuvre est directement responsable devant le conseil d'administration de la gestion générale des projets ainsi que des aspects financiers, du suivi et de l'établissement des rapports relatifs aux activités des projets.

Pour être accréditées en tant que NIE, RIE ou MIE, les institutions potentielles doivent démontrer qu'elles disposent du personnel, de l'expertise, de l'expérience, des contrôles internes et de la capacité nécessaires pour gérer des montants de subventions allant jusqu'à 10 millions USD pour le FA, et 50 millions USD pour le FVC. Cela signifie que les organisations sont tenues de démontrer qu'elles

disposent à la fois des capacités judiciaires et d'un historique en matière de gouvernance financière, du cadre de risque, de mécanismes de lutte contre la corruption, de transparence et de responsabilité sur plusieurs années. Le processus d'accréditation est défini et organisé autour d'un ensemble de normes fiduciaires qui définit le niveau de capacité que les organisations doivent avoir pour une série de catégories. Pour obtenir l'accréditation, les organisations doivent satisfaire aux exigences du comité d'accréditation, l'organisme indépendant chargé de recommander des institutions au conseil d'administration.

Grâce à cette accréditation, le PROE peut aider les pays à élaborer et à soumettre des propositions d'adaptation au changement climatique au conseil du Fonds pour l'adaptation et au conseil du Fonds vert pour le climat pour obtenir un financement et, dans le cas du FVC, des projets d'atténuation, ainsi que d'autres projets de soutien comme le renforcement des capacités, l'observation systématique et les besoins technologiques. Cela est particulièrement important pour les pays de la région dont les capacités nationales sont limitées. En outre, le PROE compte continuer à soutenir les efforts déployés dans la région pour permettre aux pays d'obtenir le statut d'INM afin de bénéficier d'un accès direct aux financements.

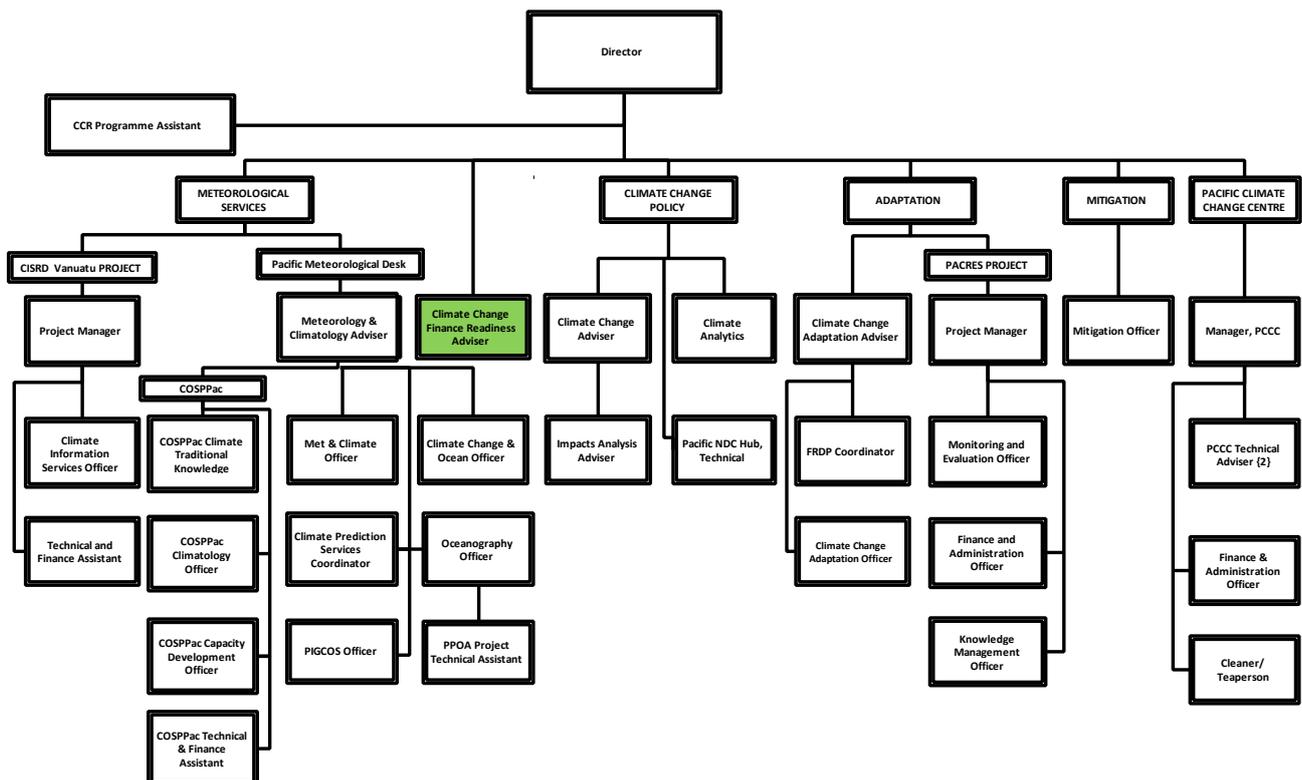
En qualité de RIE dans le cadre du FA et du FVC, le PROE devra continuer à démontrer sa capacité à exécuter des projets avec l'appui d'une gestion financière saine. Cela implique de garantir que les politiques et les procédures sont examinées systématiquement, et que les résultats et les mesures de suivi sur la base de ces examens sont enregistrés comme il se doit.

Afin de mettre pleinement en œuvre le rôle de RIE du PROE au profit de ses membres, le poste de conseiller(ère) en préparation financière au changement climatique a été créé pour s'assurer que le Secrétariat du PROE soit en mesure à temps plein de tenir les membres informés et que les projets appropriés sont développés et exécutés de manière efficace et en temps opportun.

## B. DESCRIPTION DU POSTE

<b>Intitulé du poste :</b>	Conseiller(ère) en préparation financière au changement climatique
<b>Programme :</b>	Résilience face au changement climatique
<b>Équipe :</b>	Résilience face au changement climatique
<b>Est rattaché(e) à :</b>	Directeur, CCR
<b>Est responsable de : (Nombre total de personnes)</b>	S.O.
<b>Objet du poste :</b>	<p><b>Ce poste vise à :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Encadrer l'apport de conseils techniques et politiques stratégiques et l'appui fourni aux États membres pour accéder aux financements climatiques et à l'application technique de programmes de préparation</li> </ul>
<b>Date :</b>	Octobre 2019

### Contexte organisationnel



## Grands secteurs de réalisation

Le poste de **Conseiller(ère) en préparation financière au changement climatique** englobe les secteurs de réalisation clés suivants :

1. Conseils politiques et techniques stratégiques
2. Appui technique et financier pour l'exécution de projets
3. Communications et renforcement des capacités
4. Négociations auprès de la CCNUCC
5. Réseautage, partenariats et collaboration

*Les exigences relatives aux secteurs de réalisation clés ci-dessus sont brièvement décrites ci-après.*

Responsabilités du titulaire du poste	Indicateurs de bonne performance
<p><b>1. Conseils politiques et techniques stratégiques</b></p> <p>a) Fournir des conseils politiques et techniques stratégiques aux États membres concernant l'accès aux financements climatiques, notamment les modalités nationales nécessaires</p> <p>b) Faciliter les discussions entre les États et les bailleurs pour le financement à l'adaptation aux changements climatiques sur l'accès et les modalités nationales</p> <p>c) Évaluer les capacités des États membres à mettre en place des projets pertinents financés par les ressources financières destinées à l'adaptation au changement climatique en collaboration avec l'unité de coordination des projets (UCP) du PROE</p> <p>d) Fournir des informations et des conseils au PROE sur les possibilités de financement à l'adaptation aux changements climatiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fournir des conseils et du soutien aux États membres concernant l'accès aux financements dédiés à l'adaptation aux changements climatiques dans le cadre du Fonds vert pour le climat (FVC), du Fonds d'adaptation (FA) et d'autres bailleurs dans ce domaine</li> <li>• Donner des conseils et du soutien aux États membres pour leur candidature en vue de l'obtention du statut de NIE.</li> <li>• Participer au renforcement de la coordination nationale s'agissant de l'accès et de l'utilisation des fonds destinés à la lutte contre le changement climatique dans le cadre du FVC, du FA et d'autres bailleurs</li> <li>• Garantir le financement et la mise en œuvre des projets liés au changement climatique des États membres</li> <li>• Garantir la préparation et la transmission de rapports d'évaluation aux capacités des États membres à mettre en place les projets liés au changement climatique</li> <li>• Fournir des conseils et du soutien au PROE concernant les possibilités de financements climatiques</li> </ul>
<p><b>2. Appui technique et financier</b></p> <p>a) Travailler en collaboration avec l'UCP et les États membres pour explorer et obtenir des ressources supplémentaires financières et techniques afin de soutenir la mise en œuvre de projets de préparation, nouveaux et supplémentaires</p> <p>b) Développer des mesures / des lignes directrices sur la préparation financière</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier et garantir de nouvelles possibilités de financement pour des projets nouveaux et additionnels sont identifiées et assurées.</li> <li>• Fournir des conseils et un soutien au sein des pays aux États membres concernant le financement et la mise en œuvre technique des programmes de préparation</li> </ul>

<p>au changement climatique spécifique à la région</p> <p>c) Fournir des conseils techniques et un appui technique au sein des pays aux États membres concernant la mise en œuvre de leurs programmes de préparation</p> <p>d) Collaborer avec l'UCP pour le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des projets nationaux de préparation ainsi qu'à l'établissement des rapports requis à l'intention du FVC, du FA et d'autres bailleurs de financements dédiés à la climatiques.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier, traiter et résoudre immédiatement des problèmes et des obstacles qui entravent la mise en œuvre des programmes de préparation</li> <li>• Rédiger et soumettre en temps voulu des rapports de suivi et d'évaluation sur la performance des États membres dans la mise en œuvre de leurs programmes de préparation, en collaboration avec l'UCP</li> <li>• Préparer et soumettre en temps voulu les rapports d'avancement destinés au FVC, au FA et aux autres bailleurs de financement climatiques, en collaboration avec l'UCP</li> </ul>
<p><b>3. Communications et renforcement des capacités</b></p> <p>a) Informer régulièrement les États membres sur les possibilités d'accès aux financements et à l'assistance technique dans le domaine du climat</p> <p>b) Identifier les lacunes en matière de capacités et les moyens de renforcer les systèmes institutionnels, politiques, législatifs et fiduciaires dans les pays membres afin de permettre l'accès au financement climatique</p> <p>c) Coordonner la mise en œuvre des programmes pertinents de renforcement des capacités, y compris l'obtention de ressources financières pour financer ces programmes dans les pays</p> <p>d) Coordonner la plateforme d'apprentissage sud-sud et identifier les possibilités pour les autorités nationales désignées (AND) et les agences d'exécution des pays membres concernant les programmes de préparation, les programmes nationaux et les cadres stratégiques</p> <p>e) Renforcer les capacités du PROE et de ses membres en ce qui concerne les exigences et les processus de préparation financière à la lutte contre le changement climatique</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fournir des communications régulières, y compris des circulaires et des échanges d'informations sur les possibilités de financement de la préparation et une assistance technique pour aider les pays à préparer leurs propositions</li> <li>• Fournir des rapports sur les besoins des États membres en matière de renforcement des capacités en temps opportun</li> <li>• Garantir l'élaboration, le financement et la mise en œuvre de programmes pertinents de renforcement des capacités</li> <li>• Établir un rapport sur le renforcement des capacités, qui rend compte des enseignements tirés de l'expérience et des bonnes pratiques à promouvoir et à partager avec d'autres pays, en temps opportun</li> </ul>
<p><b>4. Négociations pour la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)</b></p>	

<p>a) Fournir des informations et des conseils techniques sur les financements climatiques aux pays membres avant, pendant et après les réunions de la CdP et des organes subsidiaires de la CCNUCC ainsi que les réunions régionales du Pacifique</p> <p>b) Coordonner la communication sur les questions relatives au financement climatique, y compris les questions urgentes sur la finance climatique (FC), lors des réunions de la CCNUCC et des organes subsidiaires aux pays membres et au personnel du PROE</p> <p>c) Consulter les pays sur les questions clés en matière de finance climatique qui doivent être abordées avec les mécanismes de financement de la lutte contre le changement climatique</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préparer des conseils techniques et des séances d'information à l'attention des pays membres en temps opportun</li> <li>• Communiquer régulièrement sur les questions essentielles et émergentes relatives à la FC sont à tous les pays membres et aux intervenants pertinents</li> <li>• Identifier les questions importantes relatives aux négociations avec la CCNUCC et élaborer une stratégie avec les pays à tous les niveaux pour les préparer et apporter des solutions le cas échéant</li> </ul>
<p><b>5. Réseautage, partenariats et collaboration</b></p> <p>a) Établir de nouveaux partenariats et encourager les partenariats existants avec les bailleurs de financements climatiques et les partenaires</p> <p>b) Plaider en faveur d'un soutien accru à la finance climatique de la part du FVC et du FA et d'autres partenaires et bailleurs clés</p> <p>c) Favoriser les relations, les partenariats et la mise en réseau avec les partenaires et bailleurs actuels ou potentiels, ainsi qu'avec les pays membres concernant les projets de préparation</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Garantir la validation et la promotion d'accords de partenariats</li> <li>• Identifier et explorer de nouvelles possibilités avec un résultat positif</li> <li>• Établir des relations et des réseaux fructueux avec les parties prenantes et les partenaires pertinents</li> <li>• Garantir la collaboration avec tous les autres programmes au sein du PROE avec des résultats fructueux</li> </ul>

### **Remarque**

Les normes de performance ci-dessus sont fournies à titre indicatif uniquement. Une évaluation précise des performances liées à ce poste devra faire l'objet d'une discussion plus approfondie entre le titulaire du poste et le Directeur/Superviseur dans le cadre du Système de développement des performances.

Cette section peut être insérée directement dans le plan d'amélioration des résultats personnels.

### **Complexité du travail**

**Les tâches suivantes sont généralement les plus exigeantes :**

- Conseils politiques et techniques aux pays membres sur l'accès au financement climatique et sur les modalités nationales
- Mise en œuvre technique des programmes nationaux de préparation
- Conseils techniques sur des questions liées à la négociation de financements climatiques
- Renforcer les capacités des pays afin de permettre l'accès aux financements climatiques
- Gérer les relations avec les partenaires et les bailleurs dans le domaine de la finance climatique ainsi que la collaboration entre les programmes du PROE

### Relations fonctionnelles et compétences connexes

Principaux contacts internes ou externes	Nature de l'interlocuteur le plus courant
<p><b>Externe</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Points de contact du PROE</li> <li>• Agences du CORP et régionales</li> <li>• Points de contact de la CCNUCC et AND (et autres, si nécessaire)</li> <li>• Divers partenaires de projets (bailleurs et gouvernements récipiendaires)</li> <li>• Consultants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseils et assistance</li> <li>• Accès aux données et aux informations</li> <li>• Consultations et collaboration</li> <li>• Négociations, communications et rapport</li> <li>• Renforcement des capacités</li> <li>• Discussions/élaboration de propositions conjointes</li> <li>• Apport d'une expertise/contribution technique dans la conception ou l'exécution de projets/programmes de préparation financière au changement climatique</li> <li>• Examen des documents clés</li> <li>• Coordination et facilitation</li> </ul>
<p><b>Interne</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Équipe de direction</li> <li>• Programme de résilience au changement climatique</li> <li>• Autres programmes du PROE</li> <li>• Division financière et administrative</li> <li>• Division des ressources humaines</li> <li>• Unité de coordination des projets</li> <li>• Ensemble du personnel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accès aux données et aux informations</li> <li>• Conseils et soutien</li> <li>• Collaboration et coordination</li> </ul>

### Niveau de délégation

#### Le titulaire du poste :

- Gère un budget opérationnel
- Peut autoriser des dépenses dans son propre budget
- Peut mener des négociations pertinentes au nom du PROE

- Peut rechercher des possibilités de financement pour les programmes de travail

## Profil personnel

*Cette section vise à saisir l'expertise requise pour le poste, et ce, avec une pleine efficacité (ce qui ne reflète pas nécessairement les compétences du titulaire actuel du poste). Il peut s'agir d'une combinaison de connaissances/expériences, de qualifications ou d'un niveau équivalent d'apprentissage par l'expérience ou de compétences clés, d'attributs ou de qualifications propres à un poste.*

## Qualifications

### Indispensables

1. Avoir obtenu au minimum un diplôme de Master en macroéconomie, en économie des ressources ou dans un autre domaine lié, ou à défaut une licence assortie d'une expérience professionnelle pertinente avérée en sus de l'expérience professionnelle minimum exigée dans les domaines concernés.

## Connaissances/Expérience

### Indispensables

2. Au moins 10 ans d'expérience dans le financement stratégique de la lutte contre le changement climatique, de préférence dans la région du Pacifique insulaire, dont au moins 7 ans à des postes de direction et de conseil pour la mise en œuvre et la gestion de projets sur le changement climatique dans le Pacifique
3. Connaissance et compréhension approfondies des nouveaux problèmes et défis liés au changement climatique, au financement climatique et à l'environnement dans la région du Pacifique insulaire, ainsi qu'une excellente expérience de la gestion et de la coordination des relations avec les bailleurs dans le domaine du changement climatique tels que le FVC et le Fonds d'adaptation, les bailleurs multilatéraux et ceux finançant des programmes sur le changement climatique, notamment dans la région du Pacifique
4. Vaste expérience en planification et gestion de programmes et de projets, ainsi qu'en matière de suivi et d'évaluation, y compris en coordination de projets multiples, gestion financière de projets, rédaction de propositions et de rapports et mobilisation de ressources avec une forte appréciation des valeurs et de l'éthique environnementales
5. Vaste expérience en gestion et leadership, notamment à un haut niveau consultatif, compétences analytiques et capacité à mener et stimuler des équipes rassemblant divers parcours techniques, et connaissance approfondie des environnements multiculturels et pluridisciplinaires, avec une capacité à motiver des équipes, dresser et mettre en œuvre les objectifs du plan de travail

6. Excellente expérience en communication, négociation et implication professionnelle et constructive stratégiques et de haut niveau, ainsi que dans l'établissement de rapports à destination de diverses parties prenantes. Vaste expérience dans le renforcement des capacités, en particulier dans le contexte du Pacifique

7. Excellente expérience en analyse coûts-avantages et dévaluation non marchande, ainsi qu'une bonne compréhension des principes des bases de données avec de solides compétences informatiques, de préférence en programmes Microsoft

## Capacités essentielles/Attributs/Compétences spécifiques au poste

*Les niveaux suivants sont normalement attendus pour obtenir 100 % d'efficacité :*

Niveau expert	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Modalités et exigences en matière de financements climatiques concernant l'accès à ces derniers</li> <li>• CCNUCC, Accord de Paris et processus et mécanismes de financement du changement climatique</li> <li>• Questions liées au climat, au changement climatique et à la résilience face aux catastrophes dans la région du Pacifique insulaire</li> <li>• Planification macro- et microéconomique</li> <li>• Expérience dans le domaine de l'accès à des financements climatiques</li> <li>• Gestion et exécution de projets</li> <li>• Renforcement des capacités (élaboration de formations)</li> <li>• Expérience dans les relations avec des hauts fonctionnaires</li> <li>• Capacité à travailler et à traiter fructueusement avec des groupes de parties prenantes aux parcours techniques et culturels très divers</li> <li>• Statistiques</li> <li>• Capacités de communication orale et écrite et aptitude à penser de manière innovante et transversale pour résoudre des problèmes</li> </ul>
Niveau avancé	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nouveaux problèmes et défis liés à l'environnement et aux changements climatiques dans le Pacifique et à l'échelle mondiale</li> <li>• Gestion des données et des informations</li> </ul>
Connaissance pratique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Principes généraux de gestion</li> </ul>
Sensibilisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectifs de développement durable, SAMOA Pathway (Samoa, la voie à suivre)</li> <li>• Cadre océanien pour un développement résilient</li> <li>• Plan stratégique du PROE</li> <li>• Programmes de travail du PROE</li> </ul>

## Comportements essentiels

Tous les membres du personnel sont tenus de respecter les valeurs organisationnelles et le Code de conduite du PROE, lesquels constituent des comportements clés et sont intégrés au Plan de développement des performances :

- Leadership environnemental
- Prestation de services
- Juste appréciation de notre personnel
- Intégrité

### **Modification de la description de poste**

*Des modifications à la description du poste peuvent s'avérer nécessaires de temps à autre en raison de la nature changeante de notre environnement de travail, y compris les exigences technologiques ou les changements législatifs. Cette description de fonction peut être revue dans le cadre de la préparation de la planification des performances pour le cycle annuel de prestations ou selon les besoins.*

## C. RÉMUNÉRATION GLOBALE ET CONDITIONS D'EMPLOI

**Lieu d'affectation** : Apia, Samoa.

**Durée** : Il s'agit d'une nomination pour une période initiale de 3 ans, renouvelable pour une période totale maximale de 6 ans. Le renouvellement est fonction du budget disponible, des performances atteintes durant le mandat initial et de la poursuite ou non des activités du projet concerné.

**Salaire** : Le salaire est libellé en droit de tirage spécial du Fonds monétaire international (DTS). La rémunération pour ce poste correspond à l'échelle salariale 12 du barème des traitements du PROE. Le salaire de base sera de 40 801 DTS par an. Il équivaut actuellement à 155 710 talas du Samoa (59 888 USD) par an. Tous les postes ont fait l'objet d'une évaluation afin de refléter le niveau de responsabilité, d'expérience et de qualification requis. La progression sur l'échelle des traitements dépendra de l'évaluation des performances annuelles.

**Indemnité différentielle du coût de la vie (COLDA)** : Une indemnité différentielle de coût de la vie s'élevant à 5 147 DTS sera également versée au candidat retenu. L'équivalent actuel en talas du Samoa est de 19 642 SAT (7 555 USD) par an. L'indemnité différentielle du coût de la vie correspond à la différence du coût de la vie constatée entre Suva et Apia. Cette indemnité est revue périodiquement sur la base de données déterminées par un examinateur indépendant.

**Ajustements** : Les rémunérations et les allocations pour le personnel recruté à l'échelle internationale sont versées en talas du Samoa et ajustées sur une base mensuelle tenant compte de la valeur moyenne annuelle du DTS par rapport au tala du Samoa (SAT) au moment du versement de la rémunération. Les fluctuations du DTS sont cependant limitées à une fourchette de 5 % par rapport à un point de référence fixé annuellement. La rémunération est versée tous les mois en SAT équivalents. Au moment de la rédaction de la présente description, le taux de change est d'environ 1,00 USD pour 2,60 SAT

**Mandat** : Pour le personnel recruté en dehors des frontières du Samoa, le mandat commence dès le jour où le candidat retenu quitte son domicile pour prendre ses fonctions. La nomination est soumise à un examen médical favorable ainsi qu'à une période d'essai de six mois.

Une nomination peut être résiliée à la suite (i) de l'expiration de la période désignée (ii) de la remise d'un préavis d'un mois par l'une des deux parties (iii) sans préavis d'aucune des parties sous réserve du paiement d'un mois de salaire comme indemnité compensatrice de préavis ou (iv) d'un renvoi avec ou sans préavis pour raison disciplinaire.

**Évaluation des performances** : L'évaluation des performances annuelles, et des récompenses qui y sont liées, repose sur le processus d'amélioration des résultats personnels du Secrétariat.

### **POUR LE PERSONNEL RECRUTÉ EN DEHORS DES FRONTIÈRES DU SAMOA, LES CLAUSES SUIVANTES S'APPLIQUENT :**

**Frais de déménagement** : Le PROE peut prendre en charge certains frais de nomination et de résiliation pour le personnel recruté en dehors des frontières des Samoa, comme les frais de voyage ou de logement du candidat retenu, et des personnes à charge qui l'accompagnent, entre le point de recrutement et Apia, ainsi que pour le retour, par l'itinéraire le plus court et le plus économique. Cela inclut :

- des billets d'avion en classe économique ;

- des frais raisonnables pour emballer, assurer, expédier et transporter les meubles, les effets personnels et du ménage dans un conteneur traditionnel de 6 mètres ; et
- un excédent de bagages pouvant aller jusqu'à 20 kg par personne pour le candidat retenu et chaque membre de sa famille.

**Indemnité d'installation** : Un montant forfaitaire de 1 100 DTS peut être versé dès la prise de fonction et à l'arrivée à Apia. Cela correspond, selon les taux actuels, à 4 198 SAT (1 615 USD).

**Hébergement provisoire et assistance** : À leur arrivée à Apia, le candidat retenu et les personnes à sa charge peuvent disposer d'un hébergement provisoire dans un hôtel convenable ou dans tout autre logement meublé pour une durée de 6 jours ouvrables. Le candidat retenu bénéficiera d'une assistance pour l'aider à s'installer à Apia. Celle-ci inclut, par exemple, la recherche d'un logement convenable à louer.

**Privilèges et immunités** : La rémunération du PROE est non imposable pour les non-citoyens ou non-résidents du Samoa, cela inclut l'importation en franchise d'effets personnels et ménagers détenus et utilisés par eux pendant moins de six mois, dans les 6 mois suivant la prise de fonction.

**Indemnité de rapatriement** : Le candidat retenu a droit à une indemnité de rapatriement qui équivaut à deux semaines de salaire à la fin du contrat, sous réserve que le contrat ne soit pas prolongé ou renouvelé.

**POUR L'ENSEMBLE DU PERSONNEL RECRUTÉ À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE, LES CLAUSES SUIVANTES S'APPLIQUENT :**

**Indemnité pour frais d'étude** : Les frais d'études ou de formation peuvent être remboursés sur présentation des reçus réels pour les enfants à charge, jusqu'à concurrence de 75 % des coûts réels, comme le prévoit la politique du PROE en matière d'allocations d'études. Cette indemnité s'élève actuellement à un montant maximum de 15 600 SAT (6 000 USD) par an et par enfant à charge, avec un maximum de 46 800 SAT (18 000 USD) par an et par famille de trois enfants ou plus, s'ils sont éligibles.

**Vacances scolaires – Voyage** : Il est prévu de prendre en charge un billet d'avion en classe économique par an, entre le lieu d'enseignement (partant du principe qu'il s'agisse du domicile connu) et Apia pour (i) chaque enfant à charge qui n'étudie pas au Samoa ou (ii) pour le membre du personnel ou l'époux(se) qui souhaite rendre visite à ses enfants, à condition que le voyage n'ait pas lieu dans les six derniers mois précédant la date d'expiration du contrat.

**Congé dans les foyers – Voyage** : Un aller-retour en avion en classe économique est prévu entre Apia et le domicile reconnu pour le membre du personnel et les personnes à sa charge après une période de 18 mois de service dans le cadre d'un contrat de 3 ans, à condition que le voyage n'ait pas lieu dans les 12 derniers mois précédant la date d'expiration du contrat.

**Aide au logement** : Le personnel international peut recevoir une aide au logement s'élevant à 75 % d'un loyer ordinaire au Samoa pour un logement meublé de cadre expatrié. Son montant actuel est de 2 850 SAT (1 096 USD) par mois. Cette aide est revue annuellement et ajustée sur l'évolution actuelle du marché locatif local.

**Aide en matière de sécurité :** Les dépenses en matière de sécurité peuvent faire l'objet d'un remboursement sur présentation des justificatifs requis et jusqu'à 2 400 SAT (923 USD) par an, tel que stipulé dans la politique du PROE sur l'aide en matière de sécurité.

**Congé annuel :** 25 jours ouvrables par an (jusqu'à un cumul de 50 jours maximum).

**Congé maladie :** 30 jours ouvrables par an (jusqu'à un cumul de 90 jours maximum).

**Autres congés :** Des dispositions existent également pour les congés de maternité ou de paternité, les congés pour raisons familiales et les congés spéciaux sans traitement.

**Déplacements professionnels :** Le PROE prend en charge les dépenses liées aux déplacements professionnels selon les dispositions prévues pour le personnel obligé de quitter Apia pour affaires.

**Assurance-vie, en cas de décès accidentel et assurance-invalidité :** Tous les salariés sont couverts par la police d'assurance du PROE comprenant une assurance-vie, une assurance en cas de décès accidentel et une assurance-invalidité, valable 24 heures sur 24.

**Frais médicaux :** Tous les salariés du PROE et les personnes à leur charge bénéficient d'une prise en charge des frais médicaux, dentaires et optiques raisonnables, selon les conditions générales du plan du PROE pour la prise en charge des frais médicaux internes.

**Retraite :** Le PROE versera le salaire de base minimum requis par la loi à la Caisse nationale de prévoyance du Samoa.

### **Formation et perfectionnement**

Les possibilités d'apprentissage et de perfectionnement dépendent du processus d'amélioration des résultats personnels du PROE et des plans individuels en la matière.

### **Définitions :**

Par « personne à charge », il faut entendre l'époux (se) et les enfants financièrement à la charge d'un salarié.

Par « enfant à charge », il faut entendre tout enfant de salarié qui n'est pas marié, est financièrement dépendant, est l'enfant légitime ou légalement adopté qui :

- n'a pas encore atteint l'âge de 16 ans ; ou
- n'a pas encore atteint l'âge de 19 ans et est encore étudiant à temps plein dans une école secondaire ; ou
- n'a pas encore atteint l'âge de 25 ans et est inscrit comme étudiant à temps plein dans une université ou toute autre institution de l'enseignement supérieur ; ou
- souffrant d'incapacités d'ordre psychologique ou physique.

Par « expatrié », il faut entendre un membre du personnel recruté à l'international, qui n'est pas un citoyen ou un résident permanent de Samoa, et qui ne réside au Samoa qu'en raison de son emploi au PROE.

**Égalité des chances :** Le PROE souscrit au principe de l'égalité des chances dans l'emploi et la profession. Les hommes et les femmes sont également éligibles pour occuper tout poste au sein du PROE.

**Généralités** : La nomination au poste se fera selon les conditions générales du règlement du personnel du PROE, dont un exemplaire sera remis au candidat retenu.

## 4. RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

**INDISPENSABLES** : Les candidatures doivent inclure :

1. Formulaire de candidature dûment complété téléchargeable dans la rubrique « Carrières » de notre site Web (*vous devez remplir intégralement tous les domaines demandés dans le formulaire, en particulier les déclarations indiquant que vous répondez aux critères - Ne faites PAS référence à votre CV*) *À défaut, votre candidature ne sera pas prise en considération* ;
2. un CV détaillé.

***Les dossiers de candidature qui ne contiennent pas le formulaire de candidature du PROE dûment rempli ni tous les documents requis ci-dessus ne seront pas pris en considération.***

**ENVOI DES CANDIDATURES :**

- a) **PAR COURRIEL (OPTION PRÉFÉRÉE)** : L'objet de l'e-mail doit clairement spécifier « **Candidature pour le poste de conseiller en préparation financière au changement climatique** » et il doit être envoyé à l'adresse [recruitment@sprep.org](mailto:recruitment@sprep.org) OU
- b) **PAR LA POSTE OU PAR FAX** : La candidature doit être adressée et envoyée à : Le Directeur général, PROE, P.O. Box 240, Apia ou par fax, au numéro (685)20231 avec la mention claire : « **Candidature pour le poste de conseiller en préparation financière au changement climatique** »

Pour obtenir davantage d'informations sur le PROE et ses travaux dans la région consultez le site Web du PROE [www.sprep.org](http://www.sprep.org)

Pour toute autre question, veuillez contacter Mme Marion Tuipulotu-Chan Chui par téléphone, au (685) 21 929 ext 328, ou par courriel : [marionc@sprep.org](mailto:marionc@sprep.org)

**DATE LIMITE DE DÉPÔT DES CANDIDATURES : vendredi 8 novembre 2019** : Les candidatures reçues après cette date ne seront pas prises en considération.

**Le PROE souscrit au principe de l'égalité des chances dans l'emploi**